

# SYMAT

# Info

ADÉ . ALLER . ANGOS . ARCIZAC-ADOUR . ARCIZAC-EZ-ANGLES . ARRANOU-LAHITTE . ARRODEZ-EZ-ANGLES . ARTIGUES . ASPIN-EN-LAVEDAN .  
 AUREILHAN . AURENSAN . AVERAN . AZEREX . BARBAZAN-DEBAT . BARLET . BARRY . BARTRES . BAZET . BÉNAIC . BERBERUST-LIAS . BERNAC-DEBAT .  
 BERNAC-DESSUS . BORDÈRES-SUR-L'ÈZE . BOURBEAC . BOURS . CHELIST . CHS . COUSSAN . ESCOURÈS-POITS . GARDÈRES . GAYAN . GAZOST . GER .  
 GERMIS-SUR-LOUSSOUET . GEU . GEZ-EZ-ANGLES . GONZE . HIBARETTE . HORGUES . HOURC . IBOS . JARRÈT . JULLIAN . JULUS . JUNGALIAS . LAGARDE .  
 LAOUBÈRE . LAMARQUE-PONTACO . LAMIE . LANSAC . LASJADES . LAVRISE . LES-ANGLES . LEZIGNAN . LOUBAÏAC . LOURCUP . LOUÏE . LOURDES .  
 LUGAGAN . LIQUET . MOÏÈRES . MONTIGNAC . ODOS . OMEY . ORINCLES . OREIX . OSSEN . OSSUN-EZ-ANGLES . OURDIS-COTDOUSSAN .  
 OURDON . OURSBELILLE . OUSTE . PARÈAC . PEYRROUSE . POUYFERRÈ . SAINT-CREAC . SAINT-MARTIN . SAINT-PE-DE-BIGORRE .  
 SALLES-ADOUR . SARNIGUET . SARROUILLES . SÈGIS . SÈMEAC . SÈRE-LANÇO . SÈRON . SOUES . SOUVEAUX . TARBES . VIELLE-ADOUR . VIGÈR . VISKER .

N°43  
 Septembre  
 2019

# SYMAT



SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE DES DÉCHETS

## NUMÉRO SPÉCIAL TAXE INCITATIVE



TOUS ENSEMBLE,  
 RÉDUISONS NOS DÉCHETS !



## SYMAT

Antenne Nord  
115 rue de l'Adour  
65460 BOURS  
0 800 816 051

Antenne Sud  
14 rue Jean Bourdette  
65100 LOURDES  
0 800 770 065

e-mail : [symat@symat.fr](mailto:symat@symat.fr)  
[www.symat.fr](http://www.symat.fr)  
 SYMAT

Directeur de la Publication :

Marc GARROCCQ

Conception et Réalisation :

Julie LOUSTAUNAU

Impression :

Imprimerie Moderne

Tirage : 71 000 exemplaires

N° ISSN : 1779 - 3203

Crédit photos :

SYMAT- FOTOLIA



Marc GARROCCQ  
Président du SYMAT

## “ LE MOT DU PRÉSIDENT

Pour la première fois, les propriétaires de 21 communes du territoire historique du SYMAT reçoivent en ce moment leur Taxe Foncière qui tient compte du nombre de fois où le bac d'ordures ménagères a été sorti en 2018.

Nous profitons donc de ce numéro pour rappeler comment fonctionne ce système de financement du service d'élimination des déchets ménagers, son mode de calcul, com-

ment il apparaît sur la Taxe Foncière et le calendrier de déploiement sur le reste du territoire du SYMAT.

Si les tonnages d'ordures ménagères n'ont que très peu baissé en 2018, la tendance semble changer pour 2019, avec à ce jour une diminution de 9 % par rapport à l'an dernier. Cette baisse, très encourageante, doit néanmoins se maintenir dans la durée.

Bonne lecture  


# LA TAXE INCITATIVE

Focus sur...

## COMMENT EST-ELLE CALCULÉE ?

### PART FIXE = ABONNEMENT AU SERVICE

80 % de l'ancienne TEOM.  
Calculée en fonction de la valeur locative de votre bien.



### PART INCITATIVE = VOTRE CONSOMMATION

En fonction de la taille de votre bac d'ordures ménagères et du nombre de fois où il est sorti.



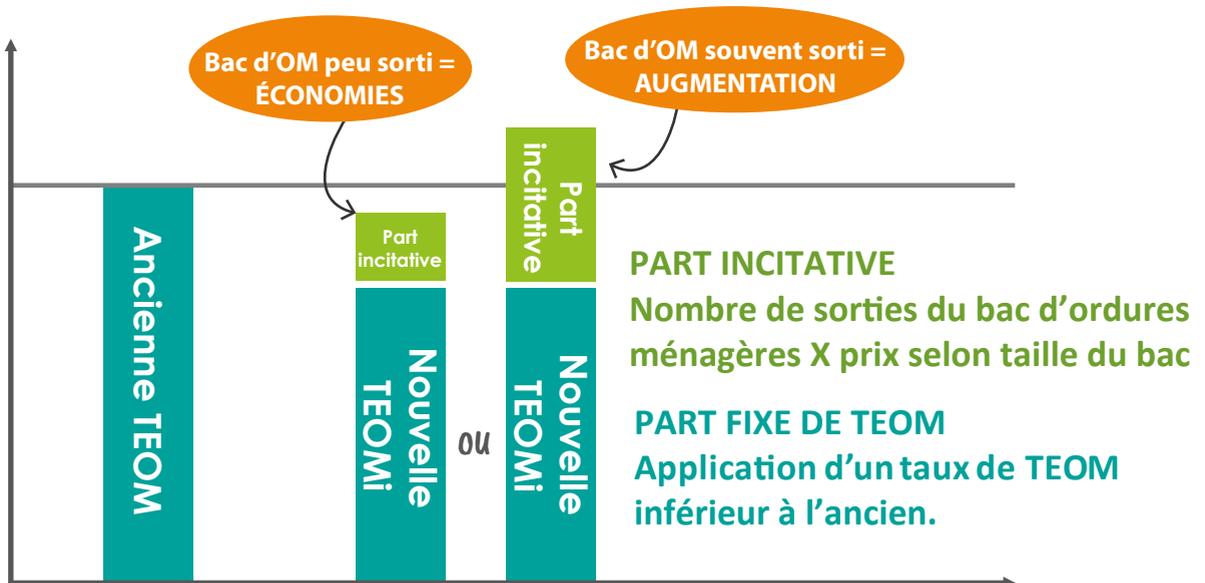
+

## EXEMPLE :

- Ancien système, TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) acquittée = 200 €.
  - Nouveau système, TEOM incitative = 80 % de l'ancienne TEOM, soit  $200 \text{ €} \times 80 \% = 160 \text{ €}$ .
- + part incitative selon la taille de votre bac et le nombre de sorties de ce bac.

- 120 L : 2,04 €/collecte,  
- 240 L : 4,08 €/collecte,  
- 360 L : 6,12 €/collecte,

- 660 L : 11,22 €/collecte,  
- 770 L : 13,09 €/collecte.



# Taxe Foncière OÙ APPARAÎT LA TAXE INCITATIVE ?

Les propriétaires habitant les 21 communes du territoire historique du SYMAT étant passées à la Taxe Incitative au 1<sup>er</sup> janvier 2018 reçoivent cette année leur première Taxe Foncière qui tient compte du nombre de fois où ils ont sorti leur bac d'ordures ménagères.

CALCUL DE LA TEOMI PAR LES IMPÔTS : **BASE** x **TAUX RÉDUIT** + **PART INCITATIVE** = TEOMI

ELLE FIGURE COMME SUIT SUR LA TAXE FONCIÈRE :

## TAXES FONCIÈRES 2018 – DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Département : 65 HAUTES PYRENEES

Commune :

	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales ①	Taxe ordures ménagères ②	Taxe GEMAPI ③
Taux 2018	10,08 %	%	%	24,69 %	8,49 %		%
Taux 2017	10,08 %	%	%	24,69 %	10,65 %		%
Adresse							
Base	1965			1965		1965	
Cotisation	198			485		216	
Adresse							
Base							
Cotisation							
Cotisations 2018	196			480			
2017	198			485			
Variation en % ④	+1,02 %	%	%	+1,04 %	%	%	%

La taxe des ordures ménagères comprend une part incitative de X €.

## VOUS SOUHAITEZ FAIRE UNE RÉCLAMATION ?

AU SUJET DE LA  
VALEUR LOCATIVE  
DE VOTRE BIEN (BASE)



Contactez le service  
des impôts fonciers

AU SUJET DE LA  
PART INCITATIVE  
(NOMBRE DE SORTIES DU BAC)



Contactez le SYMAT  
par mail à  
taxeincitative@symat.fr

# COMMENT ÇA SE PASSE EN LOCATION ?

Taxe Incitative



## EN MAISON INDIVIDUELLE OU EN COLLECTIF DE MOINS DE 3 LOGEMENTS

Si vous disposez d'un bac attribué uniquement à votre foyer (ou votre local pour les professionnels), vous pouvez demander à votre propriétaire de vous répercuter la TEOMi en fonction de votre consommation. Le SYMAT peut vous fournir par mail une attestation du nombre de vos collectes 2018.



## EN HABITAT COLLECTIF DE 3 LOGEMENTS ET PLUS

Si vous utilisez des bacs collectifs, la part incitative sera partagée entre les différents locataires au prorata de la valeur locative de chaque logement.

Pour diminuer la facture, l'ensemble des habitants des habitats collectifs ont donc intérêt à réduire la quantité de leurs ordures ménagères.



## MON COMPTE

Vous pouvez suivre le nombre de vos collectes sur [www.symat.fr](http://www.symat.fr), rubrique « Mon compte ».

Vous pouvez demander votre identifiant par mail à [taxeincitative@symat.fr](mailto:taxeincitative@symat.fr) en précisant votre nom et votre adresse.



## VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE D'UN BIEN EN LOCATION

C'est à vous de répercuter la TEOMi à vos locataires. Nous pouvons également vous fournir une attestation du nombre de collectes du logement concerné. Ainsi, vous pourrez répartir à chaque foyer le montant en fonction de la consommation réelle de déchets.

## POUR NOUS CONTACTER, PRIVILÉGIEZ LE MAIL

Notre standard téléphonique reçoit une centaine d'appels par jour, ce qui cause parfois de l'attente ou des pertes de communications. Si vous en avez la possibilité, merci de nous adresser plutôt vos demandes par mail à [taxeincitative@symat.fr](mailto:taxeincitative@symat.fr). Nous vous répondrons au plus vite.





# MISE EN PLACE DE COLONNES ENTERRÉES

Travaux

## SUR MONTAIGU & BATSURGUÈRE

Depuis le mois de juin, des bornes d'apport volontaire sont mises en place sur les villages de l'ancienne Communauté de Communes de Montaignu.

Ces colonnes seront opérationnelles à partir de la mi-octobre. Celles qui permettent de déposer les ordures ménagères s'ouvriront à l'aide d'un badge qui sera remis aux habitants lors de permanences organisées sur toutes les communes concernées à partir du mois de septembre.

Les colonnes seront également mises en place sur le territoire de l'ancienne Communauté de Communes de Batsurguère en fin d'année.



## COMMENT FONCTIONNERA LA TAXE INCITATIVE AVEC CES BORNES ?



L'USAGER PRÉSENTE SON BADGE POUR OUVRIR LA BORNE ET JETTE SON SAC D'ORDURES MÉNAGÈRES

TÉLÉTRANSMISSION DU NOMBRE D'OUVERTURES DE LA COLONNE SUR LE LOGICIEL DU SYMAT



TRANSMISSION DU NOMBRE D'OUVERTURES DE LA COLONNE AUX SERVICES DES IMPÔTS



LE MONTANT DE VOTRE TAXE INCITATIVE FIGURE SUR VOTRE AVIS DE TAXE FONCIÈRE

LE SYSTÈME DE BADGE PERMET DE COMPTABILISER LE NOMBRE DE FOIS OÙ L'USAGER DÉPOSE UN SAC DANS LA COLONNE D'ORDURES MÉNAGÈRES.



\* Tarif prévisionnel qui sera définitivement voté en mars 2021 selon le tonnage global collecté en 2020.

# Déchèteries DES CARTES D'ACCÈS À LAYRISSÉ

Les habitants utilisant la déchèterie de Layrisse ont été dotés en carte d'accès lors des permanences de puçage de leur bac.

La barrière d'accès sera installée fin août et sera opérationnelle dès le mois de septembre.



➔ Si vous utilisez la déchèterie de Layrisse et que vous n'avez pas encore votre carte d'accès, vous pouvez vous présenter dans les locaux du SYMAT à Bours ou à Lourdes, avec un justificatif de domicile et une pièce d'identité.

Vous pouvez aussi envoyer la demande par courrier en ajoutant aux documents demandés une enveloppe pré-timbrée.

## TRI DES BENNES DE DÉCHETS ULTIMES



Phase d'étude : analyse du contenu des bennes de tout-venant

Les déchets ultimes, appelés aussi « tout-venant », sont les seuls déchets apportés en déchèterie qui ne sont pas recyclés ou valorisés (moquette, linoléum, encombrants...).

De ce fait, ils sont enfouis et leur traitement est le plus coûteux des flux de déchèterie.

Suite à une étude départementale, il apparaît que 40 % des déchets de bennes de tout-venant pourraient être valorisés.

Le SYMAT a donc validé l'organisation du SMTD65 prévoyant le transfert de ces bennes vers Lannemezan en vue d'assurer un tri et une valorisation d'un maximum de déchets.

➔ **40 % DES DÉCHETS ULTIMES NE DEVRAIENT PAS S'Y TROUVER !**

Nous y trouvons une grande proportion de cartons, bois et textiles qui pourraient directement être triés en déchèterie et éviter ainsi de nouveaux transports et surcoûts.



# 68 984 TONNES

## DE DÉCHETS COLLECTÉS EN 2018

ORDURES MÉNAGÈRES  
ET ASSIMILÉES  
31 832 t  
46 %



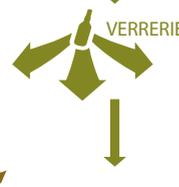
COLLECTES SÉPARÉES  
37 152 t  
54 %



EMBALLAGES & PAPIER  
8 032 t / 12 %

VERRE  
3 980 t / 6 %

DÉCHÈTERIES ET ENCOMBRANTS  
25 140 t / 35 %



DIVERS  
REPRENEURS



CENTRE DE  
TRANSFERT

CENTRE DE  
TRI

VERRERIE

3 807 t

9 389 t

5 554 t

INCINÉRATION  
21 019 t  
30 %

RECYCLAGE MATIÈRE  
23 498 t  
34 %

RÉCUPÉRATION  
D'ÉNERGIE  
CHAUFFAGE  
ÉLECTRICITÉ



VALORISATION MATIÈRE  
(BTP)  
5 554 t  
8 %



10 813 t

REFUS DE TRI  
1 710 t

6 332 t

6 391 t

ENFOUISSEMENT  
18 914 t / 27 %





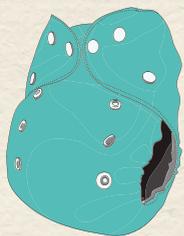
Les couches lavables n'ont plus grand chose à voir avec les couches et langes d'antan et elles présentent de nombreux avantages par rapport aux jetables.

- Elles sont plus saines : elles ne contiennent pas de produit chimique, ni gel absorbant, ni colle, ni parfum, ni capteur d'odeur.
- Elles sont plus écologiques : en couche jetable, c'est une tonne de déchets qui est jetée par enfant de sa naissance à sa propreté. De plus, la consommation d'eau et d'énergie est moins importante pour le lavage des couches lavables que pour la fabrication des couches jetables !
- Elles sont plus économiques : une trentaine de couches lavables remplacent environ 5 000 couches jetables. Les couches jetables coûtent jusqu'à 2 225 € pour un enfant, tandis que les lavables coûtent de 500 à 1 100 € selon les modèles. En plus, elles peuvent servir par la suite pour un deuxième enfant.
- Elles sont tout aussi pratiques : s'adaptant à la morphologie de chaque enfant, élastiques, fermées par pressions ou scratch, elles ne nécessitent pas plus de manipulation que des couches jetables et peuvent être lavées avec le linge de maison.

Aujourd'hui tout le monde peut trouver son compte avec des couches lavables, quels que soient le temps et le budget dont on dispose.



# COUCHES *lavables*



VOUS SOUHAITEZ  
ESSAYER ?



LE SYMAT VOUS PROPOSE DES KITS DE PRÊT !

**Pendant un mois,  
vous pourrez tester gratuitement  
différents modèles de couches  
existants sur le marché.**



[prevention@symat.fr](mailto:prevention@symat.fr)

► N° Vert 0 800 770 065

Gratuit depuis un poste fixe

# Disco SOUPE

Préparons et dégustons ensemble en musique soupes et jus de fruits  
avec les invendus du marché.

## Jeudi 19 septembre

de 9h à 13h

PLACE MARCADIEU  
À TARBES



Avec les élèves  
du Lycée hôtelier  
L'ARROUZA



*Venez avec votre économe  
et votre bonne humeur !*

**SYMAT**

SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE DES DÉCHETS



TERRITOIRE  
ZÉRO DÉCHET



GASPILLAGE